Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215602459-20260708-DE06072603-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de Silfiac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DU MORBIHAN
Le : 07/07/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 6 Juillet à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Silfiac s'est réuni à la MAIRIE DE SILFIAC, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONSTANT Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/06/2026.

Présents : M. CONSTANT Olivier, Maire, Mmes : BASCOU Pascale, DENAUX Josiane, GUILLEMOT Claire, LE LAMER Isabelle, MCCATER Caely, PERRET Camille, MM : COCHEREL Christophe, COTTON Claude, DAVID François, JAKOB-BAMBERG Rupert

A été nommée secrétaire : Mme LE LAMER Isabelle

– Commande de l'étude de l'église Saint-Pierre

Au cours du précédent mandat municipal, la société Macé, qui assure depuis de nombreuses années l'entretien du système de sonnerie de l'église Saint-Pierre a attiré l'attention de la municipalité sur l'état de dégradation du campanile métallique qui porte ses cloches, lui soumettant un devis de restauration complète réactualisé en janvier 2026 pour un montant de 33 434,10 € hors taxes.

Christophe Cocherel, adjoint aux travaux, et Olivier Constant, maire, se sont plusieurs fois rendus dans le clocher pour constater que l'eau s'y infiltrait, en de nombreux endroits. Il se sont interrogés sur l'opportunité de procéder à la restauration du campanile sans assurer au préalable l'étanchéité du clocher.
Ils ont constaté en outre que la couverture présentait des défaillances en plusieurs endroits, notamment au niveau des solins à la jonction entre la nef et le clocher, ainsi que des arêtiers de la tour d'accès au clocher.

S'estimant incompétents pour évaluer la gravité de la situation, décider des travaux à engager et hiérarchiser ceux-ci en fonction de leur degré d'urgence et d'importance pour la pérennité de l'édifice, ils se sont adressés à M. Olivier Mens, chef du service conservation du patrimoine du département du Morbihan, qui a visité l'église en leur compagnie le 13 février 2026. Sans pour autant déclarer la situation alarmante, il a pointé d'autres désordres qui leur avait échappés, et notamment la poussée de la charpente sur les murs de la nef en l'absence d'entraits, disparus de longue date de la charpente. Aucun relevé ni aucune étude n'ayant

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215602459-20260708-DE06072603-DE

jamais été effectué de mémoire humaine sur l'église Saint-Pierre, il leur a recommandé de confier ce soin à un architecte du patrimoine qui pourrait établir, hiérarchiser et chiffrer la liste des travaux à effectuer pour assurer la pérennité du bâtiment, élément précieux du patrimoine communal. En première approche, il a estimé le coût d'une telle étude à 20 000 € HT, ouvrant droit à une subvention de 50 % plafonnée à 10 000 € HT de la part du département du Morbihan et à un fonds de concours de Pontivy Communauté à hauteur de 50 % du reste à charge (fonds de concours « Restauration du patrimoine » plafonné à 150 000 € HT pour une ou plusieurs opérations sur une période de 4 ans, études incluses).

Informée par Christophe Cocherel et Olivier Constant dès son entrée en fonction, la nouvelle équipe municipale s'est reconnue dans ce souci d'intervenir sans attendre que l'état du bâtiment ne s'aggrave davantage et ne représente un jour une charge impossible à assumer pour la commune. Elle s'est également reconnue dans le souci de faire reposer ses décisions sur l'avis d'experts compétents et expérimentés. Elle a donc inscrit au budget 2026 de la commune, voté le 7 avril 2026, un crédit de 20 000 € HT pour réaliser l'étude de l'église et confié à Rupert Jakob-Bamberg, nouveau conseiller municipal et ingénieur de métier, retraité, la mission de contacter des architectes du patrimoine parmi une liste de professionnels présentant les références voulues pour réaliser les relevés et l'étude de l'église, liste fournie par M. Diego Mens.

Cette démarche a été entreprise en concertation avec les partenaires à ce jour identifiés pour mener à bien les futurs travaux : outre M. Diego Mens, M. Olivier Curt, architecte des bâtiments de France, Claire Tartamella, chargée de mission patrimoine à Pontivy Communauté, Clarisse Mathieu, instructrice au service valorisation du patrimoine de la Région Bretagne, André le Denmat, délégué territorial de la Fondation du Patrimoine, Éric Guégan, président de l'association silfiacoise « Les amis de Saint-Pierre et Saint-Laurent ».

Trois architectes ont répondu favorablement à sa demande, se déplaçant sur place puis communiquant à la commune des devis pour le clocher seul et pour l'ensemble église-clocher : les sociétés ARCHAEB, basée à Dinan, YLEX Architecture, basée à Dinan, et L'Atelier des patrimoines, basée à Rennes.
Sur leurs conseils, le dispositif de sonnerie des cloches à la volée a été désactivé pour prévenir toute aggravation de l'état du campanile et tout accident par chute des cloches.

Au cours des dernières semaines, Rupert Jakob Bamberg a procédé à une première analyse de leurs propositions respectives devant le bureau municipal, ouvert à Silfiac à tous les conseillers.
Ces propositions techniques et financières sont présentées au conseil.
Fort des suggestions du bureau municipal et appuyé par M. Diego Mens, il a demandé aux sociétés ARCHAEB, YLEX Architecture et L'Atelier des patrimoines les compléments d'informations nécessaires pour éclairer la décision du conseil municipal.

Rupert Jakob Bamberg livre ce jour son analyse finale des trois propositions reçues, présentées au conseil dans leur état final et annexées à la présente délibération :

- les trois sociétés ayant transmis leurs propositions présentent des références comparables et suffisantes ;
- les prestations des sociétés ARCHAEB et YLEX Architecture sont comparables ;
- les prestations de l'Atelier des Patrimoines requièrent, pour leur exécution, la location d'un chariot élévateur pour l'étude visuelle du clocher, non chiffrée à ce jour ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215602459-20260708-DE06072603-DE

interpelé sur ce sujet, son dirigeant, M. Jouve, n'a pas souhaité intégrer cette charge à son devis, ni se mettre en recherche d'un prestataire, laissant ce soin à la commune qui supporterait, de fait, une partie des aléas techniques et financiers liés à cette mission d'étude visuelle du clocher dont, par ailleurs, M. Jouve n'a pas précisé la durée ; le meilleur devis obtenu à ce jour par François David, conseiller aux travaux, est de 1096,80 €/TTC pour une journée (par la société Locarmor de Pontivy, TVA non récupérable, matériel livré et récupéré sur site) ; enfin, les prestations de l'Atelier des patrimoines ont été complétées à la demande de la commune pour inclure l'étude technique des fluides, comprise dès le départ dans les prestations des deux autres sociétés ;

- il faut ajouter au devis de la société YLEX 1080,00 €/HT de frais de sondage sous lambris pour vérifier l'état de la charpente à la liaison avec les murs (en option) pour le comparer au devis de l'Atelier des Patrimoines, qui inclut cette prestation ;
- le devis d'ARCHAEB est beaucoup plus élevé que les autres – 39582,72 €/HT contre 23480,00 €/HT pour YLEX et 18381,60 €/HT + 1096,80 €/TTC au minimum pour la nacelle pour l'Atelier des Patrimoines – et dépasse de beaucoup les moyens de la commune pour une telle étude ; interpellée, la société ARCHAEB n'a envisagé de le réduire que d'un millier d'euros environ ;
- les estimations de la durée d'étude vont de 6 mois pour ARCHAEB à 2 mois pour YLEX ; la durée est plus difficile à estimer pour la société l'Atelier des patrimoines, puisqu'elle n'est donnée que par mission par mission, dont certaines pourraient se recouvrir ; au vu des informations communiquées, elle ne semble pas pouvoir être inférieure à 3 mois ;
- la société YLEX a été la plus facile à joindre et la plus prompte à apporter les informations ou les modifications demandées par la commune, avec la précision voulue ; elle semble la mieux organisée, avec une bonne communication entre ses collaborateurs, jusqu'à son dirigeant.

L'avis de Diego Mens a été sollicitée. Le 24 juin, il a livré par courriel l'analyse suivante : « Si on se base sur les études globales et non simplement celles du clocher, Ylex apparait le mieux disant au regard du prix indiqué et des prestations proposées, sans l'option sur le mobilier. » ajoutant « Je me permets de vous rappeler le fait que la réalisation d'étude par un cabinet d'architecte n'entraîne pas l'obligation du suivi des travaux par ce cabinet. ».

Comme lui, Rupert Jakob Bamberg préconise de confier cette mission à la société YLEX qui fournirait à la commune l'ensemble des informations attendues dans le cadre d'une étude globale de l'église pour un prix « tout compris », sans risque de dérapage. Son devis est certes supérieur à la somme inscrite au budget communal pour 2026, mais la charge supplémentaire pour la commune serait limitée à moins de 1740,00 euros par le jeu des aides.
La réactivité de la société YLEX et la précision de ses réponses pendant cette phase de consultation lui semble un gage de sa volonté et de sa capacité de mener ce travail à bonne fin, dans la durée indiquée, sans se reposer au-delà de l'indispensable sur l'implication des élus et des employés communaux.
Cette durée – la plus courte des trois offres – permet en outre d'espérer lancer dès 2027 les travaux conservatoires les plus urgents.

Rupert Jakob Bamberg préconise de retenir l'option sondage pour ne laisser place à aucune incertitude sur la pérennité du bâtiment, ce qui constitue l'objet même de cet investissement de la commune et de ses partenaires.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215602459-20260708-DE06072603-DE

Par contre, il préconise de ne pas retenir l'option étude patrimoniale et sanitaire du mobilier, avec identification des enjeux de conservation et des interventions à prévoir, pour des raisons budgétaires.

Le budget de l'opération serait le suivant :

Société Ylex Architecture
Plan de financement au 02/07/2026

		Dépenses HT	Recettes	
Études	*Société Ylex Architecture - incluse option sondage 1080 €/HT*	23480,00	10000,00	Département du Morbihan
Total		**23480,00**	**10000,00**	
Reste-à-charge commune avant Fonds de concours Pontivy Communauté			13480,00	
			6740,00	Pontivy Communauté Fonds de concours
Reste à charge final			**6740,00**	**28,71 % assumés par la commune**

En cas d'approbation de cette proposition par le conseil, les demandes de subvention et fonds de concours seraient transmises sans attendre au département et à Pontivy Communauté, et la société informée, pour une réalisation de l'étude au cours du dernier trimestre 2026, au plus tard au premier trimestre 2027, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

considérant,

- l'urgence de disposer d'une étude détaillée de l'église Saint-Pierre pour ordonner les travaux nécessaires à la préservation de ce précieux édifice et à la sécurité des personnes ;
- les devis des sociétés ARCHEB, YLEX et l'Atelier des patrimoines,
- l'analyse détaillée de ces devis par M. Rupert Jakob-Bamberg,
- les informations complémentaires apportées par M. Rupert Jakob-Bamberg,
- l'avis de M. Diego Mens, chef du service conservation du patrimoine du département du Morbihan,

approuve,

- la proposition de M. Rupert Jakob-Bamberg, conseiller municipal, de confier l'étude de l'église Saint-Pierre à la société YLEX, pour un montant total de 23480,00 €/HT, option sondage de la liaison charpente/murs incluse,
- la proposition de M. Olivier Constant, maire, de solliciter auprès du département du Morbihan les subventions auxquelles cette étude ouvre droit,
- la proposition de M. Olivier Constant, maire, de solliciter auprès de Pontivy Communauté le fonds de concours « Restauration du Patrimoine » pour le reste-à-charge de la commune,
- le budget présenté, laissant à la commune un reste-à-charge de 6740 €/HT,

charge le maire de prendre dans les meilleurs délais tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/07/2026
Le Maire
Olivier CONSTANT

